



COMMISSION EUROPÉENNE  
DIRECTION GÉNÉRALE ENTREPRISES ET INDUSTRIE  
Produits chimiques, métaux, industries forestières et du textile  
**Textiles, mode et industrie forestière**

## ACTES

### **Dialogue euro-méditerranéen sur l'avenir du secteur du textile et de l'habillement Réunion plénière**

Le 11 décembre 2008  
(Centre Albert Borschette, Bruxelles/Belgique)

La réunion plénière s'ouvre sur le discours de bienvenue de l'organisateur, la Direction générale Entreprises et industrie de la Commission européenne, qui rappelle aux participants le contexte du dialogue, lancé en réponse à une recommandation de la cinquième conférence ministérielle euro-méditerranéenne sur l'industrie, qui s'est tenue à Caserta, le 4 octobre 2004. La réunion de lancement du dialogue a eu lieu à Bruxelles le 13 décembre 2004. Après quatre ans, la DG Entreprises et industrie a considéré qu'il était important de rencontrer les administrations nationales des États membres de l'UE et des pays partenaires méditerranéens, afin de **faire le point sur les évolutions récentes dans le secteur du textile et de l'habillement dans la région euro-méditerranéenne, d'examiner les orientations éventuelles à adopter et les actions concrètes qui pourraient être lancées par l'intermédiaire du dialogue, ainsi que de s'informer des initiatives de l'UE en cours qui pourraient être utiles à l'industrie méditerranéenne du textile et de l'habillement.**

#### **Session I – Orientations politiques pour l'avenir du dialogue**

Le cadre de la discussion est délimité par un représentant du ministère français de l'économie, des finances et de l'industrie qui présente les **conclusions de la Conférence des ministres de l'industrie de l'Union pour la Méditerranée** qui s'est tenue à Nice les 5 et 6 novembre 2008. Pendant deux jours, les ministres ont examiné des initiatives horizontales qui pourraient être utiles au secteur du textile et de l'habillement, comme le nouveau programme «**Invest in Med**» et le **programme-cadre pour la compétitivité et l'innovation (PCI)** et son service de soutien aux entreprises, le **réseau européen de soutien aux entreprises**. Les ministres ont invité les pays méditerranéens à explorer les possibilités offertes par le réseau de soutien européen aux entreprises.

Les ministres ont également abordé dans leurs discussions le dialogue sur le textile et l'habillement, ont exprimé leur soutien aux efforts entrepris jusqu'à présent et ont **recommandé deux actions pour 2009** qui pourraient être soutenues par les instruments communautaires TAIEX et de jumelage: une action visant à **développer et améliorer la capacité des partenaires sociaux** du secteur dans les pays méditerranéens et une **conférence euro-méditerranéenne sur le textile et l'innovation technologique**. Ces deux actions sont déjà programmées pour 2009.

La présentation est suivie d'un **débat animé sur la crise financière et économique, ses implications pour les pays partenaires méditerranéens et les solutions à y apporter**. Il est rappelé que l'Union pour la Méditerranée et le dialogue euro-méditerranéen sur le textile et l'habillement constituent des espaces de discussion adéquats pour examiner les questions structurelles à long terme et que les chefs d'État et de gouvernement de l'UE se réunissent à Bruxelles les 11 et 12 décembre pour examiner le plan européen pour la relance économique proposé par la Commission européenne. Pour lutter contre la crise, il est nécessaire de prendre des mesures à la fois communautaires et nationales. Quoi qu'il en soit, **la crise n'a pas changé les principes fondamentaux de l'industrie du textile et de l'habillement**; les entreprises les moins compétitives de l'UE sont celles qui tentent de concurrencer les importations asiatiques à bas prix et les plus compétitives sont les meilleures au plan mondial bien qu'elles soient soumises à des réglementations sociales et environnementales strictes. Les fondements de la compétitivité ne changeront pas: innovation, recherche, qualifications, etc. Ils sont également à l'ordre du jour des actions passées et à venir dans le cadre du dialogue.

Afin de lancer le débat sur les orientations politiques pour l'avenir du dialogue, la DG Entreprises et industrie propose un aperçu des projets précédents (voir <http://ec.europa.eu/enterprise/textile/euromed.htm>), explique de manière détaillée les nouveaux domaines d'action (qualifications et besoins en formation, textiles techniques, développement durable, utilisation des TIC, coopération régionale conformément à l'accord d'Agadir, certification, normes, législation textile, sous-traitance) et invite l'assemblée à soumettre ses observations, ses avis et ses idées.

Au cours de la discussion qui suit, **les éléments suivants sont soulignés**:

- Dans la région, des canaux de communication similaires à ceux de l'UE sont au stade embryonnaire. Le degré de maturité des associations professionnelles n'est pas aussi élevé dans la région méditerranéenne et elles ne peuvent pas être l'unique moyen de communication. De plus, dans certains pays, c'est le secteur public qui est le moteur et il convient d'en tenir compte. Il y a lieu de redoubler d'efforts afin de faire participer les universités, les centres de recherche et les incubateurs... Dans l'ensemble, des problèmes se posent en ce qui concerne la collaboration entre les entreprises et la diffusion de l'information.
- Dans la plupart des cas, c'est sur une base bilatérale que sont conclus les instruments de financement entre l'UE et les différents pays, ce qui complique l'organisation d'actions multilatérales.
- De nouvelles technologies sont apparues pour la gestion des sociétés, de la qualité ou du changement et des compétences numériques et il convient d'étudier comment elles pourraient être intégrées dans la chaîne de valeur du textile et de l'habillement.
- Des groupes de travail (composés de représentants des organisations professionnelles et d'experts) devraient être organisés avant les conférences et les réunions pour préparer des propositions.
- La mode éphémère offre des possibilités de coopération pour la région euro-méditerranéenne et doit rester à l'ordre du jour.

- Des manifestations débouchant sur des partenariats entre sociétés sont plus importantes que des manifestations à portée générale ou des études.
- Les règles d'origine ne relèvent pas du mandat de ce dialogue, mais la DG Entreprises et industrie est disposée à examiner cette question en présence des services compétents (DG Commerce et DG Fiscalité et union douanière).

## **Session II – Initiatives de l'UE dans le domaine du textile et de l'habillement**

L'après-midi est consacré à des présentations portant sur des initiatives de l'UE ouvertes également au secteur du textile et de l'habillement et aux pays partenaires méditerranéens et sur des exemples de coopération régionale dans le domaine du textile et de l'habillement dans le bassin méditerranéen.

(voir [http://ec.europa.eu/entreprise/textile/euromed\\_plenary\\_meeting\\_2008.htm](http://ec.europa.eu/entreprise/textile/euromed_plenary_meeting_2008.htm).)

La DG Entreprises et industrie présente le **programme-cadre pour l'innovation et la compétitivité** et son service spécifique de soutien aux entreprises, le **réseau européen de soutien aux entreprises**. Cette présentation fait écho à l'invitation à **examiner les possibilités offertes par le réseau** lancée **aux pays méditerranéens** par les ministres de l'industrie réunis à Nice lors de la conférence des 5 et 6 novembre 2008. Il est possible de rejoindre le réseau de deux manières, soit en adhérant au PCI (à l'instar d'**Israël** et de la **Turquie**) soit sur la base d'un autofinancement (comme l'**Égypte** et la **Syrie**, cette possibilité étant par ailleurs à l'examen avec le **Liban**).

La DG Recherche de la Commission européenne présente le **7<sup>e</sup> programme-cadre de recherche et de développement technologique** et souligne l'ouverture de ce programme **aux pays tiers, y compris aux pays partenaires méditerranéens**. Actuellement, l'Union européenne a établi des accords de coopération scientifique et technologique avec l'**Égypte**, le **Maroc** et la **Tunisie**, des négociations sont en cours avec la **Jordanie** et l'**Algérie** a introduit une demande. La DG Recherche présente également des projets liés au textile qui ont été retenus en vue d'un financement dans le cadre des nanosciences, des nanotechnologies, des matériaux et des nouvelles technologies de production.

EURATEX, l'organisation européenne de l'habillement et du textile, présente la **plate-forme technologique européenne pour l'avenir du textile et de l'habillement et invite instamment les pays partenaires méditerranéens à y participer**. Actuellement, neuf experts de ces pays assistent régulièrement aux réunions de cette plateforme et un expert turc est membre du conseil d'administration de la plate-forme. La quatrième conférence publique annuelle de la plate-forme les 1<sup>er</sup> et 2 avril 2009 à Bruxelles serait une belle occasion d'en apprendre davantage sur la plate-forme et de faire la connaissance des membres qui la composent.

Un représentant du **réseau d'investissement ANIMA** (plateforme multinationale de développement économique de la Méditerranée regroupant environ 40 organisations gouvernementales et réseaux internationaux) présente le programme «**Invest in Med**», qui a été lancé en avril 2008, avec le soutien de la Commission européenne, pour une durée de trois ans. La majorité des actions de ce programme, qui a tout à la fois une dimension régionale (Euro-Med) et une dimension sous-régionale (sud-sud), **sont organisées selon une approche sectorielle et couvrent également le textile et l'habillement** (par exemple: questions liées à la sous-traitance, textiles techniques, manifestations interentreprises et de rapprochement dans des pays tels que l'Égypte, la Syrie, la Tunisie, le Maroc ou l'Algérie). Le programme **Medibtikar, programme euro-méditerranéen pour l'innovation et la technologie**, qui est une autre action soutenue par ANIMA, est présenté, ainsi que les **résultats de son projet sur les textiles**. Le programme s'achèvera en septembre 2009 et le sentiment est qu'il sera difficile de poursuivre les projets développés au titre de ce programme (et notamment les cours de formation, l'assistance technique et le renforcement des capacités, les ateliers et les réseaux régionaux) sans le financement et la structure qu'il procure.

L'**accord d'Agadir** entre le Maroc, l'Égypte, la Tunisie et la Jordanie est présenté comme un exemple de coopération régionale dans le secteur du textile et de l'habillement dans le bassin méditerranéen. L'accord a pour objectif de stimuler le développement économique et l'intégration régionale et d'encourager les investissements étrangers et les échanges commerciaux. Les raisons d'une coopération sont mises en évidence: la crise financière et l'ouverture des marchés de l'UE aux producteurs asiatiques, les énormes possibilités qu'offrent la complémentarité et le cumul de l'origine, ainsi que le soutien politique de l'UE et des pays signataires de l'accord d'Agadir.

Au cours de la discussion qui suit, la DG Entreprises et industrie souligne qu'il est important pour les autorités publiques de diffuser aux entreprises des informations sur les projets et les instruments existants et de les inviter à participer, mais que, de leur côté, les entreprises doivent se montrer proactives et chercher des partenaires.

### **Conclusions**

Les actes de la réunion plénière sont disponibles sur le site Euro-Med ([http://ec.europa.eu/enterprise/textile/euromed\\_plenary\\_meeting\\_2008.htm](http://ec.europa.eu/enterprise/textile/euromed_plenary_meeting_2008.htm)). La DG Entreprises et industrie proposera des initiatives sur la base des discussions. Les instruments présentés lors de la réunion plénière sont de nature horizontale, ce qui signifie que tous les secteurs, y compris celui du textile et de l'habillement, peuvent y avoir accès et que, en la matière, le secteur sera donc mis en concurrence avec d'autres secteurs. Le secteur communautaire du textile et de l'habillement représente un exemple positif. **La Commission européenne et d'autres autorités publiques définiront le cadre, organiseront des manifestations et fourniront les outils nécessaires, mais c'est à l'industrie qu'il incombe de lancer des projets concrets.**